

Les représentants CGT CFDT FO FDSU au Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental -
Ministère Economie Finances Industrie (MINEFI)
Les représentants CGT CFDT FO UNSA au Comité d'Hygiène et de Sécurité - Ministère des
Affaires Etrangères
Les syndicats CGT CFDT FO UNSA du Ministère des Affaires Etrangères
Les syndicats CGT CFDT FO SUD du Trésor Public
Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE

Nantes, le 22 octobre 2007

AMIANTE TRIPODE : LE 25 OCTOBRE A BERCY, LES DIRECTIONS DOIVENT FAIRE AVANCER NOTRE DOSSIER

Depuis le 15 mai, date de la précédente réunion à Bercy, de nouveaux stigmates d'exposition à l'amiante ont été découverts, dont un mésothéliome qui frappe un agent n'ayant pas exercé de fonctions repérées comme exposantes.

Nous connaissons également un certain nombre d'agents qui se refusent à faire reconnaître les atteintes liées à l'amiante parce que le choc émotionnel de cette découverte est trop dur à supporter pour eux.

LA PRISE EN CHARGE DE NOTRE SITUATION EST INSUFFISANTE ET INADEQUATE !

Face à la charge de notre suivi médical et psychologique, les moyens mis en oeuvre par les administrations sont dérisoires :

- Le personnel médical est déjà débordé par la charge normale liée à sa fonction et qui va croissant ;

- Le passage des scanners pour les 72 agents de l'Insee reconnus secteur 3 se déroule au rythme de 6 par mois. Aucun des 63 agents du Trésor n'est encore passé. Il faudrait donc plusieurs années pour faire passer celles et ceux qui se sont signalés depuis l'envoi de la lettre du Directeur de la DPAEP (Trésor et Insee) et DGA (Affaires Etrangères) ;

- Nous constatons toujours qu'aucun soutien psychologique n'est organisé en faveur des agents victimes et de leur famille.

LES PROMESSES CA SUFFIT, NOUS VOULONS DES ACTES FORTS !

Nous voulons :

- un vrai acte d'engagement de nos administrations reconnaissant notre exposition** comme exposition "intermédiaire" et non plus "environnementale" et la reconnaissance du site Tripode comme site amianté ;

- la possibilité pour **chaque agent de choisir lui-même le centre de scanner de son choix**, avec un bon de prise en charge individuel de l'administration ;

- la transmission du compte-rendu de l'examen scanner à son médecin traitant référent** en meme temps qu'au médecin de prévention. Rappelons en effet que ce sera au médecin traitant de l'agent de produire un certificat médical en cas de découverte de stigmates d'exposition et donc de demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Comment peut-il le produire dans des délais les plus rapides alors qu'il n'est pas destinataire du compte-rendu de l'examen ? **Or la prise en charge par l'administration prend effet à la date de demande de la reconnaissance. Les agents victimes sont ainsi lésés une nouvelle fois ;**

- un protocole de suivi professionnel et post-professionnel qui intègre pour tous les agents le scanner comme examen de référence.**

C'est dans cet esprit que l'Intersyndicale se rendra à Bercy. Nous espérons y trouver une administration enfin prête à réparer ses fautes !